

**Le vice-président**

DRH/BRC/Assesseurs 2026

**Arrêté du 29 AVR. 2026**  
**relatif à la composition du comité institué à l'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté du 10 novembre 2020**  
**relatif aux modalités de sélection des candidats aux fonctions d'assesseur**  
**auprès de la Cour nationale du droit d'asile**

**Le vice-président du Conseil d'Etat,**

Vu le code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile, notamment son article L.131-3 ;

Vu l'arrêté en date du 10 novembre 2020 relatif aux modalités de sélection des candidats aux fonctions d'assesseur auprès de la Cour nationale du droit d'asile,

**Arrête :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Le comité institué à l'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté susvisé est composé comme suit :

Président :

- M. Gilles Hermitte, conseiller d'Etat honoraire.

Membres titulaires :

- M. Christian Boulanger, président du corps des magistrats des tribunaux administratifs et des cours administratives d'appel, président de section à la Cour nationale du droit d'asile ;
- M. Romélien Colavitti, professeur des universités.

**Article 2**

Le secrétaire général du Conseil d'Etat est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait le **29 AVR. 2026**



Didier-Roland Tabuteau